

édition 2011

édition 2011

UNECD

# CODE de l'UNECD

La formation  
L'exercice  
La pratique



**Le guide de Conseils d'Orientation Dentaire  
de l'Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire**



## Le mot du président



Chers amis,

**Le nouveau bureau de l'UNECD vient d'être élu. Une nouvelle équipe pleine d'entrain est prête à prendre à bras le corps les dossiers qui touchent de près ou de loin les étudiants en chirurgie dentaire.**

Et du travail, il y en a :

Nos conditions d'étude se sont particulièrement dégradées ces derniers temps. En effet, le numerus clausus est en augmentation depuis plusieurs années alors que les moyens financiers et humains restent les mêmes. Cette équation qui se fait au détriment de la formation initiale doit stopper ! A nous de montrer que nous ne sommes pas de simples usagers passifs des facultés mais des étudiants actifs qui revendiquent des conditions d'études décentes.

De même, nous voyons la gratuité des études en chirurgie dentaire de plus en plus menacée dans les quelques facs qui en bénéficient encore et les frais augmenter dans quasiment toutes les autres. Sommes-nous encore des étudiants de l'Université ou d'Ecoles dentaires privées ?

Nous suivons l'instauration de l'internat qualifiant que nous souhaitons voir se créer dans les meilleures conditions tout en étant attentif à la mise en place de mesures transitoires pour permettre la meilleure réussite de cette réforme.

Nous nous réjouissons de la création de la Commission Pédagogique Nationale des Etudiants en Santé où deux étudiants ont été nommés par l'UNECD pour siéger au sein de la sous-commission odontologie qui sera le lieu d'élaboration et de suivi des réformes concernant notre formation. Il va de soit que nous souhaitons y être une force de proposition incontournable.

Sensibles au problème de démographie médicale actuel et à venir, nous travaillons à ce que les mesures incitatives à l'exercice dans les zones en demande de soins qui existent déjà soient largement diffusées auprès des étudiants dans les facultés. Nous invitons la profession à travailler avec nous pour réfléchir à la mise en place d'une première année d'exercice libérale dans les territoires en demande de soins.

Nous traiterons donc ces dossiers et d'autres du mieux que nous le pouvons pour améliorer le quotidien des étudiants en chirurgie dentaire.

C'est dans cet esprit de service à l'étudiant qu'est né il y a quelques années le CODE de l'UNECD et j'espère que vous y trouverez le maximum d'informations utiles pour votre formation initiale et votre installation. Cet ouvrage est le vôtre, n'hésitez donc pas à proposer les améliorations que vous aimeriez y faire figurer.

Je tiens à remercier sincèrement tous les administrateurs de l'UNECD, les doyens, les membres des services administratifs et les partenaires qui, par le temps qu'ils y consacrent, permettent à ce CODE d'être actualisé et publié chaque année.

**Bonne lecture.**



Chers amis,

**Vous tenez entre les mains la version 2011 du Code de l'UNECD. Edité pour la 6<sup>ème</sup> fois, le magazine à destination de tous les étudiants en chirurgie dentaire, a vocation à informer sur les rôles et missions de l'UNECD, et l'ensemble de son réseau.**

Vous y trouverez une présentation du cursus hospitalo-universitaire, de la formation initiale à la formation continue, tout comme les modalités qui régissent l'installation du jeune praticien et son entrée dans le monde professionnel.

Vous pourrez également retrouver une présentation des 16 facultés, des différents CES et DU proposés et des associations étudiantes locales, membres de l'UNECD.

Depuis sa création, l'UNECD, s'efforce de communiquer auprès des étudiants en chirurgie dentaire. Le CODE fait partie des outils que vous devez vous approprier, il est de votre rôle de participer à son amélioration. Nous tenons encore à remercier tous les acteurs qui ont participé à sa réalisation et sa diffusion.

Bonne lecture

**Adrien KAZANDJIAN**  
**1<sup>er</sup> Vice Président 2009-2010 de l'UNECD**

**Marc PIERROT, Président de l'UNECD**

# Etudiants en Chirurgie Dentaire,

*n'attendez pas :*



## BÉNÉFICIEZ DES AVANTAGES SUIVANTS :

- Carte Bleue VISA CLEO : gratuite
- Découvert de 700 euros : gratuit
- Crédit personnel études de 30 500 euros, dont 11 500 euros sans caution parentale : Taux nominal de 2,40%\* avec ou sans franchise + frais de dossier offerts

### OPTIONS

- LCL INTERACTIF : abonnement gratuit
  - LCL AVERTIS : abonnement gratuit
  - Sécurilion : 50 % de réduction pendant toute la durée des études
  - Avance spéciale rentrée de 1000 euros à 0%
- 
- **Total tarification : Formule gratuite pendant toute la durée des études pour les étudiants accrédités CREFIDENT, sous réserve de la présentation de la carte d'étudiant**

\*Taux hors assurance facultative. Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après l'expiration du délai de rétractation de 7 jours, ou dans le cadre de la vente à distance, de 14 jours calendaires (taux en vigueur au 1er juin 2010)

**COMMENT LES OBTENIR :** En ouvrant un compte dans une agence du LCL LE CRÉDIT LYONNAIS et en demandant son adhésion gratuite à Créfident

**QU'EST CE QUE CREFIDENT :** C'est une société créée et gérée par des chirurgiens-dentistes, au service des étudiants en chirurgie dentaire et des chirurgiens-dentistes.

Grâce à Créfident qui travaille en partenariat avec LCL LE CRÉDIT LYONNAIS, les étudiants peuvent bénéficier des avantages indiqués ci-dessus.

**N'HÉSITEZ DONC PAS À DEMANDER LA  
"FORMULE ZEN SPÉCIAL PARTENARIAT"  
À VOTRE AGENCE DU LCL LE CREDIT LYONNAIS.**

**— POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : —**

**TÉLÉPHONEZ À CREFIDENT AU 01 44 69 35 25 - OU PAR EMAIL : INFO@CREFIDENT.COM  
OU ADRESSEZ VOUS À VOTRE PRÉSIDENT DE CORPO.**



CREFIDENT  
S.A. au capital de 215 600 €  
N° démarcheur : 20RD662336MY  
RCS PARIS B 319 438 990  
7 rue Marlotte 75017 PARIS



CREDIT LYONNAIS  
S.A. au capital de 1 846 714 837 €  
N° ORIAS : 07 001878  
N° SIREN : 954 509 741 RCS LYON  
18 rue de la République 69002 LYON



INTERFIMO  
S.A. à directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 93 832 000 €  
Société Financière Agréée  
RCS PARIS 702 010 513  
46 Bld de la Tour Maubourg 75007 PARIS

• <b>Edito du Président</b> .....	3
• <b>l'Unecd présentation</b> .....	6
• <b>Les rassemblements sportifs inter-universitaires</b> .....	8
• <b>Trombi'Unecd 2008-2010</b> .....	9
• <b>La formation initiale</b> .....	10
• <b>La thèse</b> .....	17
• <b>Les différents niveaux de représentation étudiante</b> .....	18
• <b>Les expériences à tenter</b> .....	20
• <b>Les études de chirurgie-dentaire : qu'apprenons-nous ?</b> .....	21
• <b>La formation continue</b> .....	22
• <b>Dossiers des 16 universités</b> .....	24
• <b>Bordeaux</b> .....	26
• <b>Brest</b> .....	28
• <b>Clermont-Ferrand</b> .....	29
• <b>Lille</b> .....	31
• <b>Lyon</b> .....	32
• <b>Marseille</b> .....	34
• <b>Montpellier</b> .....	35
• <b>Nancy</b> .....	37
• <b>Nantes</b> .....	38
• <b>Nice</b> .....	40
• <b>Paris 5</b> .....	41
• <b>Paris 7</b> .....	43
• <b>Reims</b> .....	45
• <b>Rennes</b> .....	46
• <b>Strasbourg</b> .....	47
• <b>Toulouse</b> .....	49
• <b>L'exercice du jeune chirurgien-dentiste, L'exercice non thésé, l'exercice thésé, L'installation du jeune chirurgien-dentiste, Le salariat dans un centre dentaire mutualiste</b> .....	51
• <b>La pratique, la radioprotection en questions, Rapport de l'assurance maladie avec les chirurgiens-dentistes, Le rôle du chirurgien-dentiste conseil, les syndicats</b> .....	60
• <b>Le réseau de l'Unecd</b> .....	65



# TABLE DES MATIERES

Sincères remerciements à toutes les personnes qui ont apporté leur contribution dans la réalisation de ce guide. A tous nos étudiants, aux secrétariats des doyens, des services de scolarité, des services administratifs et enfin, tous nos partenaires qui ont permis la sortie de ce nouveau CODE de l'UNECD.

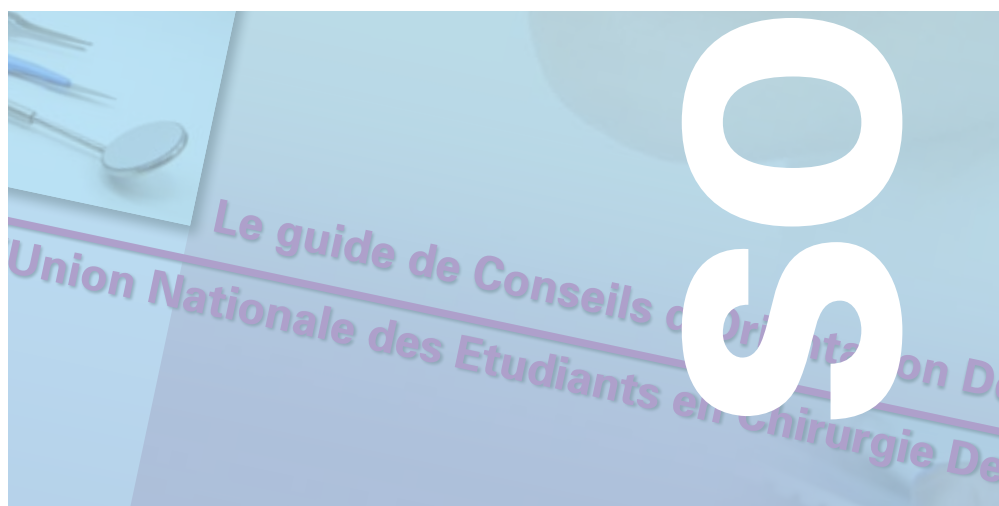
Edité et imprimé par BSR

**Directeur de rédaction :** Maëlyss Bugeaud

**Rédacteur en chef :** Adrien Kazandjian

**Rédacteurs, présidents des corporations :**

Hadrien Mouly (Bordeaux), Florent Le Gall (Brest),  
Marion Tinet (Clermont-Ferrand), Aurélie Decambon (Lille),  
Alexandre Weisst (Lyon), Hélène Macé (Marseille),  
Laurent Brochot (Montpellier), Maxime Cournault (Nancy),  
Marie-Pauline Charier (Nantes), Brice Riera (Nice),  
Paul Boissaye (ParisV), Aurélien Parâtre (Paris VII),  
Guillaume Plaquet (Reims), Constance Ambroise (Rennes),  
Pierre-Olivier Sage (Strasbourg), Amaury Beaugendre (Toulouse)





**L'Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire est une association régie par la loi du 1901. Elle a toujours revendiqué ses principes qui sont «indépendance politique et professionnalité», et fédère au niveau national, les associations d'étudiants en dentaire.**

**L'Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire regroupe aujourd'hui les associations d'étudiants des seize facultés d'odontologie de France. Son but n'est évidemment pas de remplacer les associations locales, mais de les réunir et de les représenter dans divers domaines.**

### ■ Un peu d'histoire...

L'UNECD, créée en 1961, est la plus ancienne association mono disciplinaire de France. Si l'UNECD s'est constituée dans le but de fédérer les étudiants de France pour permettre de continuer à se rencontrer dans une ambiance confraternelle et festive, il n'en est pas moins que de grandes revendications ont été portées à travers les ans. En premier lieu l'UNECD a toujours suivi avec un grand intérêt les évolutions et les réformes de notre cursus.

La bataille pour un statut hospitalier des étudiants fit rage jusqu'en 1999 et fut enfin, obtenu suite à une grève nationale qui vit le blocage du périphérique parisien. Enfin, suite à cette même grève, des efforts considérables ont permis de rendre possible une gratuité relative de nos études, notamment au début du cursus.

### ■ Une représentativité incontestable et active

L'adhésion des associations d'étudiants en chirurgie dentaire issues des 16 UFR fran-

çaises fait de l'UNECD une structure représentative légitime. En effet, les conseils d'administration et les congrès annuels permettent les rencontres et les échanges nécessaires pour dégager des opinions consensuelles qui seront défendues aussi bien auprès des ministères que des doyens et chefs de services des facultés locales. De plus, ces rassemblements permettent également la tenue de formations à destination des responsables associatifs et des élus dans les conseils de facultés, d'universités et du CROUS.

Par le biais de la FAGE et notre participation à ses côtés lors des différentes élections universitaires, nous sommes représentés au CNESER et au CNOUS (voir plus loin).

Nous pouvons donc jouer un rôle direct dans la réforme des études odontologiques (modification des textes de 1994, entrée dans le système LMD) notamment au sein de la Commission Pédagogique Nationale des Etudes Odontologiques où siègent trois de nos représentants. Enfin, nous pouvons aussi nous

féliciter de rencontrer régulièrement la profession, de débattre et d'échanger avec elle sur notre futur métier (démographie, déontologie, obligations).

### ■ Sujets brûlants

- **La gratuité du matériel** : a été obtenue lors des grèves étudiantes de 1998. Ce thème est toujours d'actualité car il n'y a pas de solutions pérennes qui ont été proposées. La situation reste toujours très hétérogène d'une faculté à l'autre. L'augmentation du nombre clausus décidé il y a 3 ans contribue à la dégradation de ces conditions. Pour rappel, en France les études universitaires sont gratuites... sur le papier en tout cas.

- **La mise en place d'une spécialité en chirurgie buccale** : s'il est évident que cette nouvelle spécialité va plaire à plus d'un étudiant, il faut que le niveau général d'enseignement de cette discipline reste optimal.

- **L'harmonisation européen-**ne : elle arrive, même en

dentaire ! Nous devons réfléchir à son application.

- **L'augmentation du nombre clausus** : demandée par la profession afin de compenser les nombreux départs en retraite et aussi pour résoudre le problème de la démographie professionnelle.

Cette augmentation a été mise en place il y a 4 ans, pendant deux années consécutives, puis a été arrêtée grâce aux cris alarmistes des directeurs d'UFR et des étudiants. Cette année, il est à nouveau augmenté, il passe de 977 à 1047, inégalement répartis dans le territoire.

Un rapport de l'IGAS IGAENR (Inspection Générale des Affaires de Santé et Inspection Générale des Affaires de l'Education Nationale et de la Recherche) sur l'offre de formation en odontologie dénonce justement les situations critiques des UFR quant à leur capacité à accueillir un nombre croissant d'étudiants.

Il ne faut pas oublier qu'une sixième année a été ajoutée au programme, et ce,

toujours sans augmenter les moyens ; de plus notre profession est en évolution constante ce qui implique de nouvelles techniques plus coûteuses, plus de normes, plus de médicalisation de nos études.

- **La démographie :** Il existe de nombreuses zones désertées par les chirurgiens dentistes. Il faut trouver des solutions pour inciter les jeunes à s'installer ailleurs que dans les villes où se trouvent les facultés. Pour cela, il faut les encourager à découvrir de nouvelles régions avec le stage actif, des stages extériorisés en sixième année dans des CHR, l'ouverture de services d'odontologie dans les hôpitaux périphériques. L'UNECD délocalise certains de ses congrès afin de faire découvrir d'autres régions à ses administrateurs.

- **Le stage actif chez un praticien libéral en T1 :** l'année universitaire 2008-2009 signe la mise en application de ce stage obligatoire dans toutes les facultés d'odontologie françaises. Pour aider les étudiants à bouger dans des régions éloignées des villes de formation, certaines régions proposent des aides financières. Il faut se renseigner auprès des régions qui peuvent vous intéresser.

## ■ Bureau

Le bureau de l'UNECD est élu, lors du congrès national qui a lieu fin octobre, par les représentants des associations d'étudiants en chirurgie dentaire au conseil d'administration.

## Pour l'année 2009/2010, il était composé de :

Présidente : **Maëlyss Bugeaud** (Bordeaux)  
 1<sup>er</sup> Vice président en charge de l'enseignement supérieur : **Adrien Kazandjian** (Paris 5)  
 Secrétaire Générale : **Marie-Cécile Bayle** (Bordeaux)  
 Trésorier : **Jean-Christophe Gilbert** (Brest)  
 VP en charge de l'hospitalier et de la démographie : **Yoann Cheneau** (Nantes)  
 VP en charge des relations internationales : **Matthieu Wipf** (Brest)  
 VP en charge de la santé publique et de l'humanitaire : **Anne-Laure Bastien** (Reims)  
 VP en charge des élections : **Marc Pierrot** (Strasbourg)  
 VP en charge des formations et de l'évènementiel : **Frédéric Camelot** (Nancy)

## Pour cette année 2010/2011, il est composé de :

Président : **Marc Pierrot** (Strasbourg)  
 1<sup>er</sup> Vice Président en charge de l'enseignement supérieur : **Pierre-Jean Vandoorne** (Lille)  
 Secrétaire Général : **Charles-Edouard Poirier**  
 Secrétaire Générale Adjointe : **Marianne Lagarde** (Nice)  
 Trésorier : **Thiébaud Carezoli** (Strasbourg)  
 VP en charge de la démographie médicale : **Jamila Benlemqadem** (Paris 7)  
 VP en charge de la santé publique et de l'humanitaire : **Anne-Laure Bastien** (Reims)  
 VP en charge des publications : **Vincent Lapoustair** (Paris 7)  
 VP en charge des formations et de l'évènementiel : **Jeremy Larrazet** (Reims)  
 Chargé de mission relations internationales : **Matthieu Wipf** (Brest)

## ■ Les titulaires CNPES :

sous commission odontologie, sont, pour l'année 2010/2011 :

- **Gauthier Dot** (Paris 5)
- **Luc Bramoullé** (Nantes)

## ■ Moyens

L'UNECD se réunit en assemblées générales trois fois par an organisés dans des villes différentes :

- **Congrès national :** du 21 au 24 octobre 2010 à Paris
- **Congrès de formation :** du 11 au 13 février 2011 à Nantes
- **Congrès des présidents :** en avril 2011 à Marseille

Lors de ces congrès, des conférences et des débats sont organisés avec les instances universitaires et professionnelles concernant l'évolution de nos études. De plus, des formations pour les élus étudiants et associatifs sont également dispensées. Les réflexions et les positions défendues par l'UNECD sont exprimées par des motions qui sont envoyées aux instances universitaires et professionnelles.

Des Conseils d'Administration ont lieu également quatre fois par an, en janvier, avril, septembre et novembre.

L'UNECD participe aux différentes commissions régissant les études en chirurgie dentaire :

- Commission Pédagogie Nationale des Etudes de Santé
- Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Représentation au Conseil National de l'Ordre de Chirurgie Dentaire, à l'ADF et l'UFSBD

- Relation étroite avec la Conférence des Doyens des UFR d'odontologie et avec celle des Chefs de Service

- Echanges réguliers avec les syndicats professionnels (CNSD, UJCD)

- Adhésion aux associations nationales (FAGE) et européenne (EDSA)

## ■ Communication

L'UNECD communique au travers de ses principales publications, comme le code de l'UNECD, son guide d'installation réalisé avec le Crédit Lyonnais et Créfident, ou encore son magazine trimestriel « D'une Dent à l'autre ». De plus, son site Internet permet un accès rapide aux différentes informations, à l'actualité de nos études, et représente un outil de communication essentiel par l'intermédiaire de son Forum.

Site internet :  
[www.une.cd.com](http://www.une.cd.com)



# Les rassemblements sportifs inter-universitaires

## ■ Le Championnat inter dentaire de ski

[www.empireofcrit.fr](http://www.empireofcrit.fr)

Nombre de participants : **entre 600 et 900**

Date : **mars**

Durée : **une semaine**

Facultés participantes : **toutes**

Activités : **ski alpin, ski nordique, snowboard, snowblade, raquettes, activités ludiques après-ski (structures gonflables, paint-ball, ...)**

## ■ Le Grand Ouest Dentaire

Nombre de participants : **entre 250 et 400**

Date : **mai ou juin**

Durée : **5 jours**

Facultés participantes : **historiquement, plutôt les facs du nord, mais ouvert à toutes**

Activités : **régate de voile et activités terrestres : le tournoi inter dentaire de foot, sports collectifs, quad, etc...**

## ■ Le rallye de Clermont-Ferrand

Nombre de participants : **entre 70 et 100**

Date : **1<sup>er</sup> week-end des vacances d'avril (zone A)**

Durée : **samedi et dimanche**

Facultés participantes : **Lyon, Clermont-Ferrand**

Activités : **rallye voiture, orientation, jeux de rôle et soirées**

## ■ Le Paint Ball du Nord (PDN)

Nombre de participants : **entre 50 et 100**

Date : **mi Novembre**

Durée : **vendredi soir à dimanche**

Facultés participantes : **Paris V, Paris VII et Lille**

Activités : **paint ball et autres jeux, soirées et détente**



# Tromb'Unecd

## Brureau 2009-2010



Présidente :  
**Maëlyss Bugeaud**  
(Bordeaux)



1<sup>er</sup> Vice-président en charge de  
l'enseignement supérieur :  
**Adrien Kazandjian**  
(Paris 5)



Secrétaire Générale :  
**Marie-Cécile Bayle**  
(Bordeaux)



Trésorier :  
**Jean Christophe Gilbert**  
(Brest)



VP en charge de l'hospitalier et  
de la démographie :  
**Yoann Cheneau**  
(Nantes)



VP en charge des relations  
internationales :  
**Mattieu Wipf**  
(Brest)



VP en charge de la santé publique  
et de l'humanitaire :  
**Anne-Laure Bastien**  
(Reims)



VP en charge des élections :  
**Marc Pierrot**  
(Strasbourg)



VP en charge des formations et  
de l'événementiel :  
**Frédéric Camelot**  
(Nancy)

## Brureau 2010-2011



Président :  
**Marc Pierrot**  
(Strasbourg)



1<sup>er</sup> Vice-président en charge de  
l'enseignement supérieur :  
**Pierre-Jean Vandoorne**  
(Lille)



Secrétaire Générale :  
**Charles-Edouard Poirier**



Secrétaire Générale Adjointe :  
**Marianne Lagarde**  
(Nice)



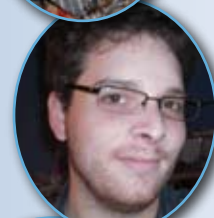
Trésorier :  
**Thiébaud Carezzoli**  
(Strasbourg)



VP en charge de la démographie  
médicale :  
**Jamila Benlemqadem**  
(Paris 7)



VP en charge de la santé publique  
et de l'humanitaire :  
**Anne-Laure Bastien**  
(Reims)



VP en charge des publications :  
**Vincent Lapoustairl**  
(Paris 7)



VP en charge des formations et  
de l'événementiel :  
**Jeremy Larrazet**  
(Reims)



Chargé de mission relations  
internationales :  
**Matthieu Wipf**  
(Brest)



# La formation initiale

**Le Docteur en Chirurgie Dentaire est le spécialiste qui soigne les maladies des dents,** de la bouche et des maxillaires. Durant son cursus, l'étudiant acquiert :

- une connaissance générale de l'être humain, des pathologies et notamment celles concernant la région orofaciale,
- une formation pratique et clinique dans les domaines de la recherche diagnostique des maladies de la bouche, des dents et des maxillaires et des techniques de prévention et de traitement,
- des connaissances scientifiques permettant de se préparer et de s'adapter à l'évolution des connaissances et de s'orienter éventuellement vers des

formations complémentaires voire vers une carrière d'enseignant chercheur.

## ▼ Les conditions d'admission

Les candidats aux études médicales et dentaires doivent être titulaires du baccalauréat, quelle que soit la série, ou d'un titre admis en dispense. Toutefois, le baccalauréat série «S» confère un avantage appréciable.

- La première année est constituée par la première année commune des études de santé (PACES ou PAES)
- Pour être admis à poursuivre les études, soit en deuxième année d'études médicales (PCEM2), d'études de pharmacie (PCEP2),

de première année d'études de sage femme (ESF1), soit en deuxième année d'études dentaires (PCEO2), les candidats doivent figurer en rang utile sur la liste de classement.

- Le nombre maximum de candidats pouvant être admis, est fixé chaque année par arrêté conjoint du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de la Santé.
- Avant d'intégrer la deuxième année du premier cycle, l'étudiant doit obligatoirement avoir effectué un stage d'initiation aux soins infirmiers.

## ▼ Les études

(arrêté du 27 septembre 1994)

Les études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie-Dentaire ont une durée de 6 à 8 ans selon la filière choisie :

- **1<sup>er</sup> cycle** : 2 ans (dont la 1<sup>ère</sup> année commune aux études médicales)
- **2<sup>e</sup> cycle** : 3 ans
- **3<sup>e</sup> cycle court** : 1 an
- **ou 3<sup>e</sup> cycle long** : 3 ans (internat).

Les études en vue du diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire durent 6 à 8 ans selon la filière choisie. Le schéma ci-contre présente les parcours d'études possibles. L'organigramme (ci-contre, à gauche) des études dentaires, conforme aux ré-

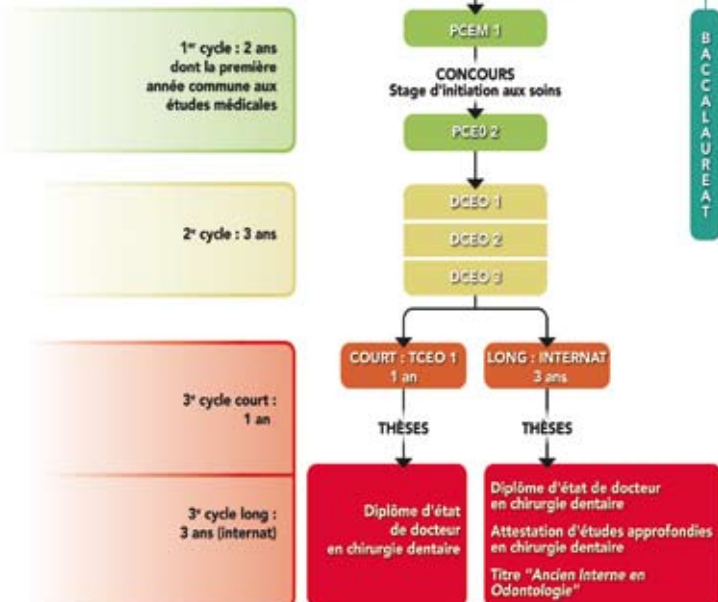
formes des études dentaires datant de 1994, est présenté avec la liste des différents stages proposés aux étudiants ainsi que diverses formations postdoctorats.

Vous pouvez vous référer au tableau des légendes pour connaître la signification des sigles employés dans cet organigramme. Cliquez sur un stage ou une formation pour avoir des informations plus précises.

## ▼ PACES

La première année est commune aux études de médecine, de pharmacie d'odontologie et de sage-femme. Elle peut l'être également avec certaines formations paramédicales. Elle comprend des enseignements théoriques et dirigés (notamment des modules de physique, de biophysique, de chimie et de biochimie, de biologie moléculaire et cellulaire, et un module de sciences humaines et sociales). Les candidats doivent être titulaires d'un baccalauréat français, ou titre admis en dispense, ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires.

Les candidats de nationalité étrangère doivent justifier d'un titre donnant accès, dans leur pays, à des études similaires. Attention : théoriquement, la formation est ouverte à tous les bacheliers. Cependant, on remarque que 95 % des étudiants. qui



réussissent le concours de fin de première année sont titulaires d'un baccalauréat scientifique.

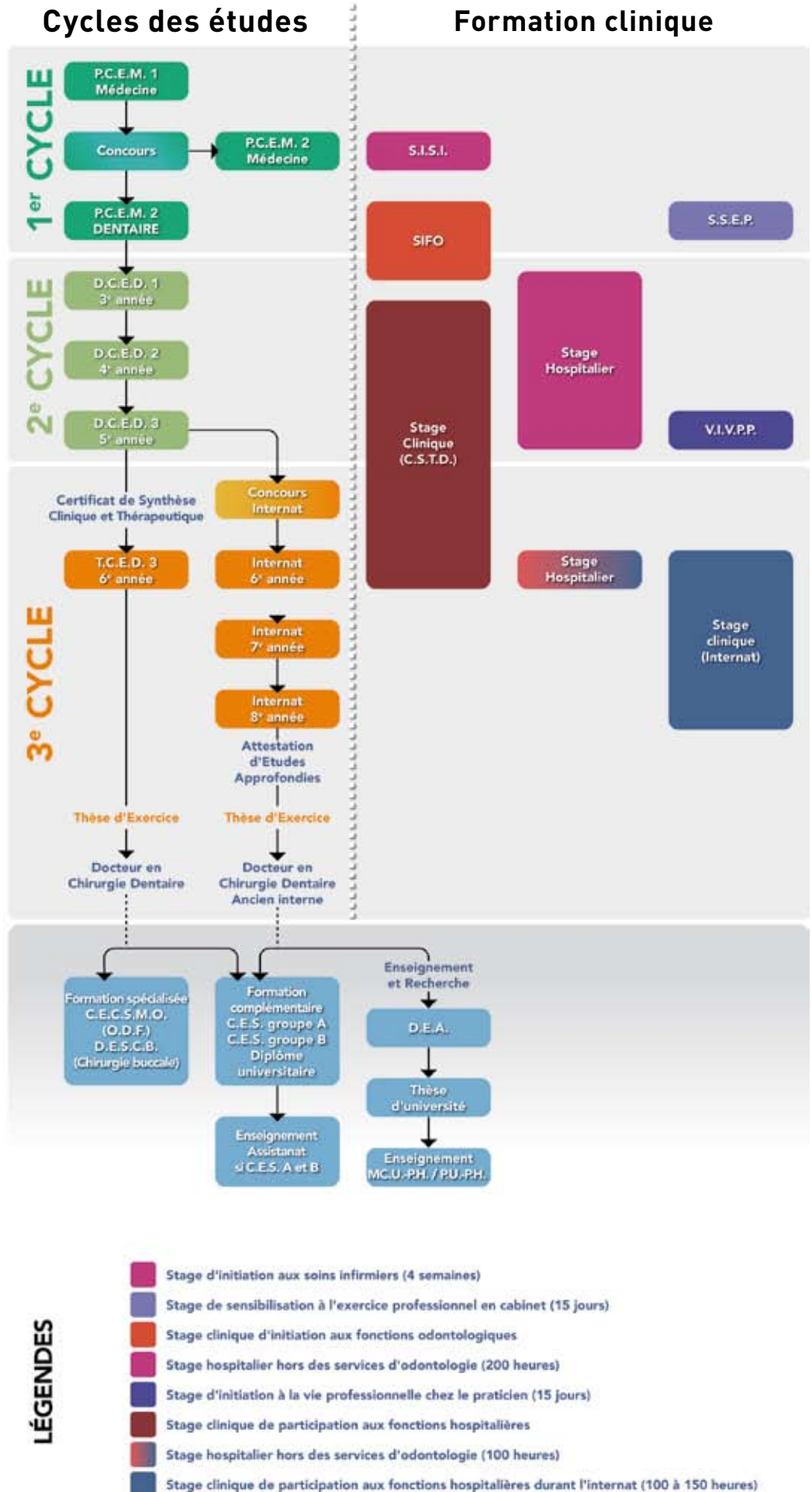
Des épreuves de classement sont organisées à la fin de cette première année en vue d'admettre un nombre limité d'étudiants, déterminé réglementairement chaque année, à poursuivre leurs études : c'est le numerus clausus, qui est de 1154 pour l'année 2010.

Un étudiant atteignant son 20<sup>e</sup> anniversaire au cours de l'année universitaire doit demander son immatriculation au régime d'assurance maladie des étudiants. L'affiliation est assurée par le service de scolarité de la faculté. La cotisation est annuelle, forfaitaire et fixée par arrêté ministériel. Les boursiers en sont exonérés. Elle est perçue par l'Université lors de l'inscription. Vous devez à ce moment là, choisir le centre agréé pour gérer les dossiers de remboursement.

La Mutuelle complémentaire est une garantie qui complète les remboursements de la Sécurité Sociale. La cotisation est indépendante de celle payée pour la Sécurité Sociale. Vous n'êtes donc pas obligés de prendre la garantie complémentaire des mutuelles habilitées à gérer le régime étudiant. Vous pouvez préférer celle de vos parents, ou celles proposées par des organismes professionnels qui vous suivront après la fin de vos études, par exemple, le Groupe Pasteur Mutualité. Les inscriptions en PACES sont limitées à deux.

▼ **PCEO 2 et DCEO 1 : la pré clinique**

Les frais d'inscription à l'Université sont établis chaque



UFR de Médecine	UFR de Chirurgie Dentaire si différent de l'UFR de PACES
Amiens	Reims
Angers	Nantes
Besançon	Strasbourg, Nancy
Bordeaux	
Brest	
Caen	Rennes
Clermont Ferrand	
Dijon	Strasbourg, Lyon, Clermont Ferrand,
Grenoble	Lyon
Lille	
Limoges	Bordeaux, Clermont-Ferrand
Lyon	
Marseille	
Montpellier	
Nîmes	Montpellier
Nancy	
Nantes	
Nice	
Paris Descartes	
Paris VI (Pitié Saint Antoine)	Paris Descartes (Montrouge)
Paris VII (Bichat Lariboisière)	Paris VII (Garancière)
Paris IDF Ouest	Paris Descartes (Montrouge)
Paris XI (Kremlin Bicêtre)	Paris Descartes (Montrouge)
Paris XII (Creteil)	Paris VII (Garancière)
Paris XIII (Bobigny)	Paris VII (Garancière)
Poitiers	Bordeaux, Nantes
Reims	
Rennes	
Rouen	Rennes, Reims, Lille
Saint-Etienne	Lyon
Toulouse	
Tours	Nantes, Rennes, Clermont-Ferrand, Montpellier

année par arrêté ministériel. De plus, au cours des travaux pratiques de PCEO 2 et de DCEO 1, les étudiants utilisent des instruments et du matériel qui sont, dans certaines facultés, fournis par l'établissement, ou qui, dans

d'autres, sont à la charge de l'étudiant pour un montant pouvant atteindre 1500 euros pour les deux années.

- Avant le début de la PCEO 2, les étudiants effectuent à l'hôpital, sous la conduite de

cadres infirmiers, un **stage d'initiation aux soins infirmiers**, d'une durée de quatre semaines à temps complet. Ce stage est destiné à les initier aux techniques de soins, à l'hygiène hospitalière et aux gestes de premiers secours.

- Les enseignements obligatoires comprennent des matières telles que la biologie, l'anatomie, l'embryologie ou la physiologie. Des enseignements complémentaires sont laissés au choix de l'étudiant. Ils permettent soit de compléter des disciplines obligatoires, soit de découvrir d'autres domaines comme le droit ou l'économie.
- D'autre part, durant ces années, 100 à 150 heures de **stage clinique d'initiation aux fonctions hospitalières** sont prévues, dans des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaire (CSERD) ou dans les services d'odontologie des établissements hospitaliers.
- A partir de la deuxième année d'études, les universités peuvent prévoir des **stages d'initiation à la recherche**, d'une durée de 100 heures, destinés aux étudiants qui en font la demande.

#### ▼ DCEO 2 et DCEO 3 : la clinique

Pendant la première année de deuxième cycle, les étudiants commencent à réaliser des actes cliniques sur des patients. Ils adoptent le statut d'étudiants salariés et passent au régime général de l'assurance maladie. Pour les personnes touchant des APL (Aide Personnalisée au Logement), elles sont alors revalorisées. Il peut être demandé, par l'hôpital, de souscrire une Responsabilité Civile Professionnelle. Le salaire est d'environ 100 euros en DCEO 2, 200 euros en DCEO 3 et 250 euros en TCEO 1.

- Les enseignements cliniques ou stages constituent la moitié du volume horaire total des enseignements.
- En DCEO2 et DCEO3, les étudiants doivent effectuer :
  - \* des stages de participation hospitalière dans un service d'odontologie ;
  - \* des stages hospitaliers hors des services d'odontologie (200 heures), comme par exemple, des services d'urgence, d'anesthésie réanimation, de cancérologie ou chirurgie maxillo-faciale ;
  - \* en T1 un stage actif en cabinet libéral d'une durée de 200 heures.
- Pour passer en troisième, cycle il faut :
  - \* avoir validé tous les enseignements,
  - \* avoir obtenu le certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT), organisé à la fin de la troisième année du deuxième cycle.

Paris	181
Dont : Paris-V	100
Paris-VII	81
Aix-Marseille-II	70
Antilles-Guyane	11
Bordeaux-II	70
Brest	25
Clermont-Ferrand-I	62
Corse	2
Lille-II	108
Lyon-I	84
Montpellier-I	59
Nancy-I	79
Nantes	73
Nice	39
Nouvelle-Calédonie	5
Polynésie française	4
Reims	72
Rennes-I	64
La Réunion	8
Strasbourg	68
Toulouse-III	70

**Total : 1 154**

## CAF – L'aide au logement pour les étudiants

### Quelles sont les conditions pour bénéficier d'une aide au logement ?

Votre logement doit répondre aux critères de « décence », c'est-à-dire avoir un confort minimum et une surface d'au moins 9 m<sup>2</sup> pour une personne. Le bail et la quittance doivent être à votre nom ou à celui de votre représentant légal, si vous êtes mineur. Vos parents ou grands-parents ou ceux de votre conjoint(e) ne peuvent être vos propriétaires. Cette aide sert à réduire le coût de votre loyer ou les remboursements de prêt de votre résidence principale.

### Comment profiter de cette aide ?

Si vous êtes étudiant, vous pouvez remplir en ligne votre demande d'aide au logement.

<http://www.caf.fr/formulaires/al.htm>

Si vous faites une demande d'aide au logement pour une résidence gérée par le Crous, seul le Crous est habilité à vous délivrer une attestation de résidence.

Si vous avez moins de 25 ans, vous pouvez bénéficier de cette aide à titre personnel mais vos parents ne recevront plus les prestations familiales vous concernant. Aussi, avant de faire votre demande, comparez ce que vous pourrez toucher et ce que vos parents perdront. Pour faire cette estimation, faites une simulation.

dants en Odontologie peuvent se présenter à deux reprises (en fin de DCEO 3 et/ou fin de TCEO 1).

Les formulaires de demande de candidature doivent être retirés sur le site du Centre National des Concours d'Internat (CNCI) [www.cncl.univparis5.fr](http://www.cncl.univparis5.fr). Les inscriptions s'effectuent par correspondance. Un dossier doit être adressé à la DHOS au Ministère de la Santé, en général au cours des deux premières semaines d'avril.

### Le concours

Il comprend deux épreuves.

- Une épreuve d'admissibilité à traiter en 2h15, sous la forme de 9 questions courtes, portant sur des situa-

tions cliniques définies (soit 1/4 d'heure par question). Certaines de ces questions sont construites à partir de photographies cliniques et de radiographies. Chaque question est notée sur 20 et affectée d'un coefficient 1.

- Une épreuve d'admission à traiter en 4h30, sous la forme de 3 grandes questions de synthèse sur l'ensemble d'un programme défini (consulter annexe 1), faisant appel à l'étiopathogénie, au pronostic et au traitement des maladies bucco-dentaires ainsi que des questions comportant une démarche physiopathologique, épidémiologique et préventive (soit 1h30 par question). Chaque question est notée sur 20 et affectée d'un coefficient 3.

## ▼ Troisième cycle

Le troisième cycle court, d'une durée d'un an, menant au seul diplôme de docteur en Chirurgie Dentaire prépare à l'exercice autonome de la profession et à l'approche globale du patient. L'étudiant y approfondit les techniques destinées à faciliter l'exercice de la chirurgie dentaire, aborde les notions de compatibilité ou d'économie de la santé, et les stages cliniques se diversifient (pédiatrie, gériatrie). Le Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire est délivré aux étudiants ayant validé l'ensemble des enseignements des trois cycles et soutenu leur thèse avec succès.

### Le troisième cycle long ou internat en odontologie

#### Objectifs de la formation

L'obtention d'une Attestation d'Etudes Approfondies (AEA) de Chirurgie Dentaire à l'issue d'un 3<sup>e</sup> cycle long d'une durée de trois années auquel

on peut accéder à la fin de la dernière année du 2<sup>e</sup> cycle du diplôme d'état de Docteur en Chirurgie Dentaire (DCEO 3) ou en fin de 6<sup>e</sup> année (TCEO 1).

En fonction du rang de classement au concours, l'interne choisit son affectation dans une ville et dans un service d'Odontologie, avec, par conséquent, la possibilité d'effectuer son internat en dehors de son CHU d'origine.

Ce diplôme facilite l'accès aux carrières hospitalo-universitaires.

Dans certaines conditions, les internes peuvent bénéficier d'une passerelle vers le C.E.C.S.M.O (Orthodontie) ou le D.E.S.C .B (Chirurgie Buccale).

#### Conditions d'admission et inscription

L'admission se fait sur concours national. Le nombre de poste est fixé chaque année par arrêté ministériel (40 postes en 2008). Les étu-

## LE STAGE ACTIF :

### Arrêté du 24 mai 2005 modifiant l'arrêté du 27 septembre 1994 relatif aux études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire

«A compter de l'année universitaire 2006-2007, tous les étudiants accomplissent, au cours du troisième cycle court [...] un stage actif d'initiation à la vie professionnelle d'une durée minimale de 200 heures, chez un chirurgien-dentiste, appelé maître de stage agréé. Ce stage doit permettre à l'étudiant de mettre en application, dans le cadre d'une autonomie contrôlée, les connaissances théoriques, pratiques et cliniques acquises au cours des études odontologiques. Le stage est effectué soit à temps plein, soit à temps partiel. Le maître de stage ne peut accueillir qu'un seul stagiaire à la fois. [...]

Il doit signer un contrat pédagogique avec le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie ; ce contrat fixera les objectifs pédagogiques du stage, les critères d'évaluation et les modalités pratiques du stage. Les conditions dans lesquelles l'étudiant effectue son stage sont fixées dans le cadre d'une convention.

Cette convention doit être conforme à un modèle type établi par arrêté du Ministre chargé de la santé et du Ministre chargé de l'enseignement supérieur. Le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie peut suspendre le stage ou y mettre fin de sa propre initiative ou à la demande soit du maître de stage, soit de l'étudiant. A l'issue du stage, le maître de stage adresse au directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie son appréciation sur le stagiaire par le biais du carnet de stage. La validation du stage est prononcée par le directeur de l'unité de formation et de recherche, après avis du maître de stage.»

Pour trouver son maître de stage, les étudiants doivent se procurer auprès de leur université la liste des chirurgiens-dentistes agréés pour être maître de stage. Les Conseils Départementaux de l'Ordre peuvent aussi leur fournir des informations.

Les questions du concours font appel à la synthèse des connaissances assimilées dans chaque discipline, au cours de la formation initiale, nécessaires à la résolution de cas cliniques. Elles relèvent donc plus du bon sens clinique que d'un bachotage.

Les candidats déclarés reçus choisissent leur affectation en fonction de leur classement.

Une préparation au concours est organisée au sein de la plupart des Facultés.

### Programme des enseignements

La formation sur 3 années comprend :

#### Un enseignement théorique

La formation a une durée de 3 ans comportant officiellement au total 300 heures d'enseignement, soit 100 heures par an. Ces enseignements sont délivrés sous forme de séminaires d'un à deux jours, tous les mois ou

tous les deux mois selon les AEA. Chaque AEA regroupe plusieurs facultés (par exemple : l'AEA du Nord Est regroupe les facultés de Nancy, Strasbourg, Lille et Reims).

#### Une formation clinique

Elle est dispensée dans le service où l'interne a été affecté. Elle consiste en l'approfondissement du contenu théorique, pratique et clinique des disciplines de l'Odontologie.

Elle comporte six stages hospitaliers à temps plein d'un semestre chacun, durant lesquels l'interne reçoit une formation approfondie, officiellement correspondant aux différentes orientations cliniques (pédodontie, orthopédie dento-faciale, parodontologie, chirurgie buccale, pathologie et thérapeutique, odontologie conservatrice et endodontie, prothèses).

En réalité, la formation est très variable selon les services et le plus souvent, les internes bénéficient d'un

approfondissement en omnipratique pendant 1 an (voire 2 ans) avec la gestion de cas complexes (par exemple des cas de réhabilitation prothétique globale nécessitant préalablement un aménagement des tissus environnant) ou de patients au dossier dentaire et médical lourd (par exemple patient à risque prenant des anti-coagulant) et à la prise en charge complexe (patient handicapé). Ensuite, l'interne peut se « spécialiser » dans sa discipline de prédilection (par exemple, en orientant spécifiquement son activité en odontologie pédiatrique).

#### Une éventuelle formation en recherche

Chaque année, il est proposé aux internes, par ordre de mérite, la possibilité de réaliser une année recherche. C'est-à-dire un an de disponibilité, pour pouvoir réaliser, à temps plein, un projet de recherche dans le cadre d'un Master 2 par exemple, tout en étant rémunéré et en conservant le statut d'interne. Le nombre de place offerte par an est pour le moment de 3.

#### Autres avantages

Selon les UFR et les services d'accueil, il est envisageable de réaliser parallèlement à l'internat, des CES, DU, Master 1 voire Master 2. Il est aussi possible, en fonction des capacités d'accueil et du bon vouloir des chefs de services, doyens et responsables de disciplines, de concilier internat et CECSMO ou internat et DESCB. Il convient, cependant, de bien se renseigner sur les modalités et conditions d'acceptation avant son affectation.

Il est également possible de réaliser un inter-chu, c'est-à-dire d'effectuer un semestre de son internat, dans un service différent de celui de son affectation.

A la fin de l'Internat, l'interne peut postuler au concours

« Lauréat de l'Internat » qui permet de prolonger son internat pour 1 an. Durant cette 4<sup>e</sup> année, l'interne perçoit une rémunération équivalente à celle perçue en 3<sup>ème</sup> année. Elle permet de réaliser un projet quel qu'il soit (clinique, Master ou autre). Le dossier est à déposer au mois de février de la 3<sup>e</sup> année au service du personnel médical de l'hôpital du CHU. Il y a 1 place par an par CHU.

#### Contrôle des connaissances

L'Attestation d'Etudes Approfondies en Chirurgie Dentaire est délivrée par l'Université d'affectation, aux internes ayant validé l'ensemble des enseignements théoriques et les 6 semestres de formation clinique.

Les modalités de contrôle des connaissances des enseignements théoriques varient selon les AEA mais se constituent d'un contrôle continu et d'un contrôle terminal. Un mémoire récapitulatif des actes cliniques effectués est dans la majorité des Facultés obligatoires pour l'obtention du diplôme.

La moyenne générale est requise pour obtenir la validation.

#### Débouchés

L'internat conduit à une Attestation d'Etudes Approfondies en Chirurgie Dentaire qui, associée à la soutenance de Thèse, permet l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire et titre d'Ancien Interne en Odontologie.

C'est un diplôme intéressant à acquérir en vue d'une carrière hospitalo-universitaire et hospitalière pure. Ce cursus est également une opportunité sans équivalent, de formation de haut niveau de compétences cliniques lorsque l'on souhaite s'installer en cabinet libéral.



# Items

## Items généraux :

1. Méthodologies en Santé Publique appliquées à l'odontologie.
2. Epidémiologie de la carie dentaire.
3. Mesures prophylactiques individuelles et collectives en odontologie.
4. Le contrat de soins et la responsabilité médico-légale du praticien.
5. Prise en charge en odontologie du patient porteur d'un handicap physique ou mental.
6. Maladies cardio-vasculaires : conduite à tenir en odontologie.
7. Maladies endocriniennes : conduite à tenir en odontologie.
8. Maladies respiratoires : conduite à tenir en odontologie.
9. Maladies rénales : conduite à tenir en odontologie.
10. Maladies hépatiques : conduite à tenir en odontologie.
11. Maladies neurologiques et psychiatriques : conduite à tenir en odontologie.
12. Immunodéficiences congénitales et acquises : conduite à tenir en odontologie.
13. Allergie : conduite à tenir en odontologie.
14. Contraception, grossesse et allaitement : conduite à tenir en odontologie.
15. Conduite à tenir en pratique odontologique avant, pendant et après radiothérapie ou chimiothérapie.
16. Ethylisme et toxicomanie : conduite à tenir en pratique odontologique.
17. Prescriptions anti-infectieuses en odontologie.
18. Prescriptions anti-inflammatoires en odontologie.
19. Prescriptions analgésiques en odontologie.
20. Prévention et contrôle de la douleur en odontologie.
21. Anesthésies locales et locorégionales en odontologie.
22. Indications et contre-indications de l'anesthésie générale et de la sédation consciente par inhalation en odontologie.
23. Prise en charge préopératoire du patient en vue d'un acte chirurgical.
24. Situations d'urgence cardio-vasculaire et respiratoire en odontologie.
25. Accidents d'inhalation et de déglutition en odontologie.
26. La chaîne d'asepsie en pratique odontologique.
27. Croissance cranio-faciale.

## Items généraux :

28. Bilan orthodontique : examens clinique et céphalométrique.
29. Imagerie en ODF.
30. Les malocclusions de classe I.
31. Les malocclusions de classe II.
32. Les malocclusions de classe III.
33. Dysharmonie dento-maxillaire.
34. Dysharmonie dento-dentaire.
35. Les dysmorphoses du sens transversal.
36. Les dysmorphoses du sens vertical.
37. Critères de choix des avulsions en ODF.
38. Dents incluses et ODF.
39. Orthodontie de l'adulte.
40. Orthodontie et parodontologie.
41. Orthodontie et prothèses.
42. La récidive en ODF.
43. Les effets iatrogènes des traitements orthodontiques.
44. Contention et ODF.
45. Dysfonctions et para-fonctions en ODF.
46. Age et indications thérapeutiques en ODF.
47. Les traitements interceptifs en ODF.
48. Thérapeutiques fonctionnelles et orthopédiques en ODF.
49. Thérapeutiques mécaniques en ODF.
50. Agénésies et ODF.
51. Troubles de l'hémostase : conduite à tenir en odontologie.
52. Adénopathies cervico-faciales.
53. Images radio-claires des maxillaires et de la mandibule.
54. Avulsions dentaires.
55. Complications en chirurgie buccale.
56. Kystes maxillaires.
57. Inclusions dentaires
58. Examen d'un traumatisé facial.
59. Traumatologie alvéolo-dentaire.
60. Cellulites cervico-faciales odontogènes ou non odontogènes.
61. Ostéites maxillaires.
62. Candidoses buccales.
63. Kératoses buccales et lésions précancéreuses de la muqueuse buccale.
64. Ulcérations de la muqueuse buccale.
65. Lésions vésiculeuses de la cavité buccale.
66. Limitation de l'ouverture buccale et pathologies de l'ATM.
67. Pathologies salivaires.
68. Sinusites chroniques et communications buc-cosinusiennes.
69. Tumeurs bénignes de la cavité buccale.
70. Tumeurs malignes de la muqueuse buccale.
71. Algies faciales.
72. Hémopathies : manifestations buccales et conduite à tenir.
73. Indications et contre-indications implantaires.
74. Bilan préimplantaire.
75. Principes chirurgicaux de la mise en place des implants endo-osseux.
76. Complications et échecs implantaires.
77. Aménagement pré-prothétique des tissus buccaux.
78. Etiopathogénie des maladies parodontales.
79. Maladies générales et parodontopathies.
80. Les facteurs de risque et le pronostic en parodontologie.
81. Les pathologies gingivales.
82. Prévalence des maladies parodontales et moyens d'évaluation.
83. Diagnostic et plan de traitement en parodontologie.
84. Traitements non chirurgicaux en parodontologie.
85. Traitements chirurgicaux des parodontites.
86. Récessions gingivales : étiopathogénie, classification et diagnostic, traitement.
87. Aménagement du complexe muco-gingival.
88. Cicatrisation des thérapeutiques parodontales.
89. Le suivi du patient en parodontologie.
90. Interrelations parodontologie – prothèses.
91. Prévention des maladies parodontales.
92. Les lésions interradiculaires.
93. Esthétique et parodonte.
94. Maladies parodontales agressives et chroniques.
95. Techniques chirurgicales de reconstruction des tissus péri-implantaires.
96. Dentition et denture normale chez l'enfant.
97. Les anomalies d'éruption.
98. Les anomalies dentaires de nombre, de forme, de volume et de structure.
99. Les anomalies de fonction chez l'enfant.
100. Psychologie appliquée et prise en charge de l'enfant et de l'adolescent.
101. Les pathologies de la dent temporaire.
102. Les pathologies de la dent permanente immature.
103. Les pathologies des muqueuses chez l'enfant et l'adolescent.
104. Les répercussions bucco-dentaires des maladies de l'enfance.
105. Les thérapeutiques dentino-pulpaire des dents temporaires.
106. Reconstitutions coronaires des dents temporaires.
107. La prothèse chez l'enfant.
108. Spécificités des soins dentaires chez l'enfant à risque.
109. La prescription médicamenteuse chez l'enfant.
110. La traumatologie des dents temporaires et les séquelles.
111. La traumatologie des dents permanentes immatures.
112. Les urgences en odontologie pédiatrique : conduite à tenir.
113. Apexogénèse et apexification.
114. Consultation initiale et plan de traitement en OCE.
115. Traumatologie dentaire : fêlures, fractures et luxations.
116. Pertes de substance dentaire d'origine non carieuse : érosion, abrasion, abfraction et attrition.
117. Les lésions cervicales.
118. Les dyschromies dentaires.
119. Hypersensibilité dentinaire.
120. Pathologies pulpaire et péri-radicales.
121. Les résorptions radiculaires internes et externes.
122. Approche thérapeutique non ou peu invasive de la maladie carieuse.
123. Préservation de la vitalité pulpaire : objectifs, critères décisionnels et thérapeutiques.
124. Critères de choix des biomatériaux de restauration coronaire.
125. Adhésion des biomatériaux aux tissus dentaires.
126. Restaurations coronaires de la dent pulpée : techniques directes et indirectes.
127. Esthétique en OCE.
128. Le retraitement coronaire.
129. La préparation canalaire en endodontie.
130. Thérapeutiques d'interséance en endodontie : restaurations coronaires et médicaments.
131. Thérapeutiques de l'infection de l'endodonte.
132. L'obturation canalaire.
133. Le retraitement endodontique.
134. Chirurgie endodontique et périapicale.
135. Les urgences en OCE : conduite à tenir.
136. Relations endo-parodontales.
137. Thérapeutiques restauratrices et endodontiques chez le patient âgé.
138. Restauration de la dent déulpée.
139. Justification clinique des déficits anatomiques, fonctionnels et esthétiques impliquant un recours aux thérapeutiques prothétiques. Aspects épidémiologiques de ces déficits.
140. Dysfonctions des articulations temporo-mandibulaires.
141. L'occlusion et les rapports dento-dentaires pathogènes.
142. Les matériaux utilisés en prothèses : critères de choix.
143. Objectifs thérapeutiques en prothèses.
144. Examen clinique et plan de traitement en prothèses.
145. Facteurs biomécaniques et conceptions prothétiques.
146. Esthétique et prothèses.
147. Les concepts occlusaux et la réhabilitation occlusale.
148. L'équilibrage occlusale.
149. La prothèse fixée unitaire.
150. La prothèse fixée de petite et moyenne étendue.
151. La prothèse fixée de grande étendue.
152. Les prothèses implanto-portées.

## L'internat de demain

C'est un internat qualifiant qui, comme en médecine et en pharmacie, délivrerait le titre de spécialiste. Il serait constitué de trois filières :

- **ODF** : qui formerait tous les futurs spécialistes en ODF. Cette filière intégrerait tous les étudiants en ODF et aboutirait à la fermeture du CECSMO.
- **Chirurgie buccale** : qui formerait tous les futurs spécialistes en chirurgie buccale (avec donc une reconnaissance de cette spécialité).
- **Odontologie générale** : qui formerait également des spécialistes destinés à l'enseignement au sein du milieu hospitalo-universitaire (avec une formation spécifique dans une discipline de l'odontologie : pédiodontie, parodontologie, prothèse, endodontie...) et à l'exercice au sein de structures hospitalières pures. Les internes de cette filière prendront en particulier en charge des patients aux besoins spécifiques.

## Ce qu'il faut retenir

### Etre Interne, c'est donc une opportunité sans équivalent :

- D'approfondir ses connaissances et sa pratique dans la discipline de son choix.
- De prendre en charge des patients pour la totalité de

leur traitement avec une grande autonomie, mais dans un travail d'équipe et en continuant à bénéficier de l'encadrement du corps enseignant.

- De préparer en parallèle des masters, CES et DU.
- De communiquer à des congrès ou journées scientifiques avec sa propre iconographie.
- De participer à l'écriture d'articles.
- D'acquérir des compétences cliniques reconnues (et demain, le titre de spécialiste !).

### Différentes suites à l'internat :

- Une carrière hospitalo-universitaire : à la fin de leur cursus, les internes peuvent concourir pour un poste d'assistant hospitalo-universitaire (AHU), leur dossier et leurs compétences acquises légitimant leur candidature. Ils peuvent d'ailleurs bénéficier d'un temps plein hospitalier pendant leur assistantat, ce qui n'est pas octroyé aux AHU non anciens internes.
- Une carrière hospitalière en devenant praticien hospitalier non CHU au sein des Services d'Odontologie. Dans la majorité des cas, ces services collaborent avec une Faculté et accueillent des étudiants de T1 et des internes (cas du service d'odontologie du CHU de Dijon pour la Faculté de Lyon).
- La spécialité en Orthopédie Dento-Faciale (CECSMO).

- Une orientation vers l'exercice libéral.

### UNIO : Union Nationale des Internes en Odontologie

L'Union Nationale des Internes en Odontologie représente l'ensemble des Internes et anciens Internes en Odontologie de France. Elle est constituée d'un bureau national dynamique et entreprenant ainsi que d'actifs référents dans chaque service et faculté.

Elle a pour première mission de défendre dans différents conseils et commissions, aussi bien à l'échelon local que national, les intérêts matériels et moraux, tant individuels que collectifs des internes et des anciens internes.

Dans un autre registre, l'UNIO s'attache ardemment à promouvoir la communication et le rapprochement entre internes et anciens, par le biais de l'organisation de congrès, d'un journal, d'une diffusion d'informations régulières par mail...

Ainsi, depuis dix ans, les internes en fonction, les anciens et ceux fraîchement nommés, se donnent rendez-vous fin octobre pour les Journées Scientifiques des Internes en Odontologie (JSIO). Il s'agit d'un véritable congrès scientifique où ils y exposent leurs travaux cliniques ou de recherches fondamentales en présence de maîtres de conférence et de professeurs des universités (ces journées sont depuis 2008 ouvertes aux étudiants).

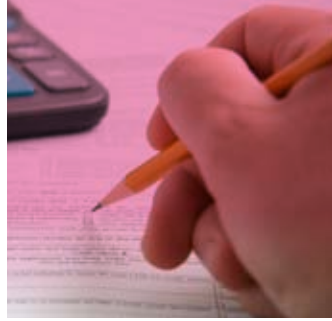
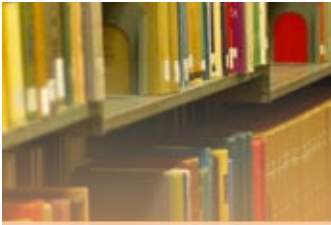
Un grand débat annuel sur les perspectives d'évolution de notre internat est aussi engagé. Plus récemment, la Gazette des Internes – à parution bi à tri-annuelle – a vu le jour. Chaque numéro est diffusé à des milliers d'exemplaires à travers toutes les facultés et services de l'hexagone.

L'UNIO a mis en place, il y a 3 ans, un forum sur le Net permettant essentiellement, en chaque fin d'année, aux étudiants reçus au concours de l'internat, d'échanger leurs vœux d'affectation <http://af-finitiz.com/space/unio>.

L'UNIO a édité le Who's Who des Internes en Odontologie (annuaire qui tend vers l'exhaustivité du recensement des internes et anciens internes) et regorge de nombreux autres projets comme la rédaction d'un guide de l'interne en odontologie, la création d'un nouveau site Internet qui serait une véritable plate-forme d'échanges... et bien d'autres encore !

Devenez interne et venez nous rejoindre dans cette belle aventure !

*Cette dernière partie sur l'internat a été rédigée par Elisabeth Dursun, Présidente de l'UNIO (Union Nationale des Internes en Odontologie) 2006-2008*



# La thèse

*Voir l'arrêté du 27 septembre 1994 modifié et le Décret n° 94-120 du 4 février 1994 pris pour l'application de l'article L.359 du Code de la santé publique et relatif à l'exercice de la médecine et de l'art dentaire par les étudiants en médecine et en chirurgie dentaire.*

Elle est l'aboutissement de vos études, elle vous donnera le titre de Docteur en Chirurgie Dentaire et vous permettra d'exercer. Depuis la réforme des études et l'arrivée de la sixième année, nous passons désormais une thèse de troisième cycle. Voici les principales modalités, mais sachez que toutes les précisions se trouvent au service de scolarité de votre UFR.

Les chirurgiens dentistes ressortissants de l'Union Européenne n'ayant pas passé de thèse n'ont pas l'obligation de la passer et peuvent inscrire le titre de docteur sur leur plaque.

## ▼ Chronologie des formalités à accomplir

### Avant de commencer les travaux :

- Être inscrit dans son UFR de rattachement,
- Fixer son sujet de thèse, soit sur proposition des enseignants futurs directeurs de thèse, soit par proposition personnelle en demandant l'agrément du

sujet auprès du doyen de la faculté, ou de la commission des thèses (comme à Strasbourg par exemple).

### Un mois avant la soutenance :

Remettre en personne au secrétariat :

- Le formulaire d'enregistrement de thèse soutenue, vérifié et visé par la Bibliothèque Universitaire,
- L'imprimé « sujet de thèse » préalablement signé par le Président du jury,
- Le travail dactylographié. Sous présentation de la carte d'étudiant, l'administration délivre un numéro de dossier au candidat.

### 25 jours avant la soutenance :

Le candidat retire en personne sa thèse au secrétariat.

### 20 jours avant la soutenance :

Le candidat dépose lui-même :

- 3 exemplaires au jury,
- 7 exemplaires à la Bibliothèque de Chirurgie Dentaire

(Le nombre d'exemplaires et les modalités de dépôt et de retrait peuvent varier d'une faculté à l'autre, il est donc important de considérer ces éléments comme des informations générales).

Si le document comporte des références audiovisuelles, deux exemplaires de ces documents devront être déposés en même temps.

### Le jour de la thèse :

Le candidat expose son travail de façon ordonnée devant le jury (5 à 10 min). Il sera soumis à l'argumentation du jury et devra répondre aux questions posées sur son travail. La thèse est soutenue publiquement.

### Quelques jours après la soutenance :

Le candidat doit aller chercher son « Certificat Provisoire de Réception » de Doctorat en Chirurgie Dentaire, muni du certificat de la bibliothèque certifiant que les exemplaires demandés ont bien été déposés.

### ▼ Délai de la soutenance

Les thèses seront soutenues dans un délai qui ne pourra excéder quatre ans à compter de la date de dépôt du mémoire. L'étalement des dates se fera selon l'afflux des candidats, sur une période qui est variable selon les U.F.R.

### ▼ Conditions requises

Les étudiants soutiennent leur thèse à la fin de leur sixième année d'études. Il n'y a pas de date limite pour la soutenance tant que la thèse n'a pas été déposée. Cependant, concernant l'exercice non thésé, son autorisation, délivrée par le Préfet, est valable depuis la validation de la cinquième année d'études et l'obtention du CSCT, jusqu'à la fin de l'année civile qui suit celle où la sixième année a été validée.

### ▼ Le jury

#### Composition :

Ce jury comprend au moins quatre membres, dont obligatoirement trois enseignants des UFR d'odontologie se répartissant de la manière suivante :

- Un professeur des universités, praticien hospitalier des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaire, ou un professeur du premier grade de chirurgie dentaire, odontologiste des services de consultations et de traitement dentaire, président.
- Trois autres membres dont au moins deux enseignants chercheurs titulaires.

L'un de ces membres peut être un assistant hospitalier universitaire des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaire.



## Les différents niveaux de représentation étudiante

Ne peuvent siéger dans un même jury deux parents ou alliés au quatre degrés ; ne peut faire partie du jury tout parent ou allié du candidat jusqu'au quatre degrés.

### ▼ Son contenu

C'est une étude faisant le point sur un sujet donné selon les connaissances actuelles et il doit être appuyé par une bibliographie sérieuse.

### ▼ Attention !

**Il existe de nombreuses règles à respecter lors de la rédaction de son mémoire. Pour cela, il faut vous référer au dossier de thèse fourni par la faculté et aux conseils que vous prodiguera votre maître de thèse. Il faut, autant que possible, associer au maximum le Directeur de thèse pour que cette dernière avance le plus rapidement possible.**

### ▼ Le Bureau Des Etudiants

**Le BDE s'occupe de la vie universitaire et associative de la Faculté.** Il représente une interface de communication entre les étudiants, l'administration et les enseignants. Dans certaines Facultés, le BDE s'occupe également de l'achat groupé du matériel nécessaire aux travaux pratiques.

Les étudiants élus au BDE sont membres administrateurs de l'UNECD et doivent se rendre aux Congrès et aux CA de l'UNECD afin de représenter les étudiants de leur Faculté. Pour un fonctionnement optimum, les flux d'informations doivent être ascendants et descendants. N'hésitez pas à contacter vos élus pour les informer des problèmes rencontrés et demandez les comptes-rendus des CA et les parutions de l'UNECD.

### ▼ La fédération de ville

Certains associatifs ne comprennent parfois pas l'intérêt pour leur association d'adhérer à une fédération de ville, faisant parfois le choix entre leur mono-disciplinaire comme l'UNECD et leur fédération. Pourtant, la mono

et la fédération sont deux structures bien différentes, mais complémentaires, tant sur leurs buts que sur leurs moyens.

Le premier but d'une fédération est, comme son nom l'indique, de fédérer un tissu associatif local. Créer un lien entre les associations étudiantes d'une même ville en leur donnant un but commun est en effet une priorité, en terme de partage de nos valeurs d'indépendance, comme en terme électoral. En effet, la fédération est l'organisme le mieux à même de mener à bien et de remporter une élection locale dans les conseils centraux ou au CROUS, grâce à son socle composé d'associatifs de toutes les facultés et UFR.

En terme de formation, là où une mono se concentre sur les problématiques liées à sa filière, la fédération propose des formations plus généralistes mais tout aussi indispensables, comme « comment gérer une trésorerie », « tracter et gagner une élection », « s'exprimer en public », « monter un projet », etc. Là encore, tout l'intérêt est d'être complémentaire et non concurrent de la mono, de façon à former de la meilleure façon possible, les associatifs.

De plus, une fédération pourra s'occuper de l'organisation d'événements importants, à l'échelle de la ville ou du département, auxquels toutes ses associations pourront être associées (concerts, participation au Téléthon, rencontres avec des acteurs politiques locaux, opérations de préventions et autres). Plus elles ont d'ampleur, plus elles donneront de la crédibilité et donc de l'écoute à chaque association qui compose la fédération, avec, à terme, l'ambition d'en faire l'interlocuteur privilégié des collectivités sur les questions touchant à la vie étudiante et à l'université.

Être dans une fédération, ce n'est pas seulement y adhérer, c'est surtout participer à son administration, à ses opérations, à son quotidien. C'est aussi le moyen de rencontrer les autres acteurs associatifs de sa ville, et de monter avec eux de grands projets. En complément indispensable d'une mono, la fédération, qu'elle soit très importante comme à Strasbourg (L'AFGES gère un restaurant universitaire), ou plus modeste comme à Clermont-Ferrand (L'AFEC a tenu son premier congrès l'an dernier), est un outil incontournable pour tirer l'ensemble du mouvement associatif vers le haut.



### ▼ Les Conseils d'UFR

#### Les Unités de Formation et de Recherche

(ou Faculté, en ce qui nous concerne) sont administrées par un conseil élu et dirigées par un directeur élu par ce conseil. Le conseil, dont l'effectif ne peut dépasser quarante membres, comprend des personnalités extérieures dans une proportion de 20 à 50 %. Dans tous les cas, les personnels enseignants doivent être en nombre au moins égal à celui des autres personnels et des étudiants. Les étudiants qui siègent à ce conseil sont élus par les étudiants. Ils ont un poids non négligeable au sein de ce conseil. Des décisions essentielles, telles que les modalités d'évaluation des connaissances, y sont prises. Restez en contact avec vos élus étudiants.

### ▼ Les Conseils d'Université ou Conseils centraux

#### Le Conseil d'administration (CA) :

Le CA est le conseil le plus important car il mène la « politique » de l'Université : vote du budget, signature des conventions (avec l'Etat, la région, des partenaires privés ou publics), ouverture d'antennes délocalisées. Il délibère en dernier lieu sur les décisions prises dans les deux autres conseils. Il comprend 3 à 5 étudiants.

#### Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) :

Le CEVU délibère sur tout ce qui concerne la pédagogie et

la vie à l'Université : organisation de l'enseignement, création de nouvelles filières, validation des acquis, orientation des étudiants, etc. Il favorise aussi les activités culturelles, sportives, sociales et associatives. En règle générale, il gère directement ou indirectement le FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes) qui finance les projets étudiants et aide les étudiants en difficulté. Le CEVU comprend 40 % d'étudiants et 40 % d'enseignants.

A noter, le Vice-président du CEVU peut être choisi parmi les étudiants.

#### Le Conseil Scientifique (CS) :

Le CS propose au CA les orientations de la politique Scientifique et de Recherche de l'établissement. Il s'occupe des habilitations et des créations master recherche et de doctorats. Seuls les étudiants inscrits en 3<sup>e</sup> cycle peuvent être électeurs pour ce conseil. Le CS ne comprend que 15 % d'étudiants. Les étudiants inscrits à l'université élisent, tous les deux ans, leurs représentants au Conseil d'Administration et au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire. Les étudiants suivant une formation de 3<sup>ème</sup> cycle, élisent en plus et dans les mêmes conditions, les représentants étudiants au Conseil Scientifique. Ayant voix délibérative dans les conseils, au même titre que les autres membres, les étudiants participent à l'élaboration et à l'adoption de toutes les mesures prises

par l'Université, à tous les échelons de décisions. Pour renouveler les représentants étudiants dans les conseils centraux de l'Université, des élections étudiantes au scrutin direct ont lieu tous les 2 ans. A cette occasion, les étudiants inscrits déposent des listes, proposent des candidats et votent pour choisir celles et ceux qui seront leurs porte-paroles officiels. A noter que, pour les élections au CS, seuls les étudiants inscrits 3<sup>e</sup> cycle peuvent participer.

A noter, une loi sur la gouvernance et l'autonomie des universités est sortie courant de l'été 2007 ; elle diminue considérablement le nombre de siègants dans les conseils.

### ▼ Le CNESER

#### Il s'agit d'un organe consultatif

que le Ministre de l'Education a obligation de consulter pour tout projet de loi ou de réglementation (décrets et arrêtés) relatifs à l'enseignement supérieur. A l'égal des Conseils Centraux au niveau local, le CNESER assure donc la représentation, au niveau national, des étudiants, des personnels et usagers des universités, ainsi que des grands intérêts nationaux. Il peut ainsi émettre un avis sur divers sujets tels que :

- La politique pédagogique générale proposée par le Ministère,

- L'habilitation des diplômes nationaux (exemple réforme LMD,...),
- Le budget de l'Enseignement Supérieur,
- La répartition des moyens entre filières et personnels
- L'implantation des universités sur le territoire,
- Le cadre statutaire des établissements. Le CNESER est présidé par le Ministre de l'Education Nationale ou son représentant. Il est composé d'une soixantaine de membres, des professeurs, enseignants, des personnels IATOS, des personnalités extérieures, et bien sûr des étudiants (exactement 11 représentants des étudiants et 11 suppléants).

### ▼ Le CROUS et le CNOUS

Les Centres Régionaux des oeuvres Universitaires et Scolaires ont quatre types de missions : logement social (gestion des cités U), l'aide sociale (les bourses), la culture (fonds culture action) et la restauration (resto U agréés ou gérés). Il joue également un rôle primordial dans l'accueil des étudiants étrangers. Chaque CROUS a un collège étudiant de 7 représentants, quelque soit leurs universités d'origine. Bientôt, à la faveur de remaniements dans leur composition, ce chiffre passera à 6.

Le CNOUS est l'échelon national où sont également représentés les étudiants. La FAGE a un élu à ce niveau.

